

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland POVINELLI représenté par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 005-494/14/BC

■ Définition d'emplois créés à la nomenclature

DPRH 14/12361/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Ces emplois correspondent à des transformations de postes existants et l'effectif défini par la nomenclature des emplois de Marseille Provence Métropole n'est pas modifié.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment ses articles 3 (1°) et 3-3 ;
- Le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- La délibération du Bureau de Communauté FAG 06/448/BC du 13 juillet 2006 relative à la définition d'emplois créés à la nomenclature ;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir quatre postes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Un auditeur interne (Inspection Générale des Services) lié à un accroissement temporaire d'activité,
- Un analyste financier (Direction du budget et de la programmation)
- Un chargé de communication (Direction de pôle économie et attractivité du territoire)
- Un chargé d'études (Direction adjointe aménagement et foncier – service aménagement)

1/ Un auditeur interne inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des attachés territoriaux et rattaché à l'Inspection générale des services :

Description du poste : Sous l'autorité de l'Inspecteur général des services :

- Participation à l'élaboration des programmes d'audits opérationnels et financiers sur les processus de Marseille Provence Métropole et sur l'ensemble de ses activités,
- Préparation des méthodologies adaptées aux types d'audits à réaliser,
- Réalisation des missions d'audit interne (audit d'entité, de fonction de système, de procédures)
- Elaboration des propositions pour améliorer le contrôle interne, la gestion du risque et les performances des entités auditées,

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

- Accompagnement des directions et services dans la conception et la mise en place de méthodes et d'outils de contrôle interne,
- Rédaction des rapports d'audit présentant les différentes recommandations à mettre en place,
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations,
- Participation à la réalisation de missions d'audits externes,
- Analyse des comptes financiers et des rapports de délégataires,
- Vérification des comptes de résultats (analyse des clés de répartition, application des coefficients d'indexation, amortissements, provisions, identification des marges cachées) et des comptes rendus annuels du délégataire.

Profil : Formation supérieure (Bac+3). Compétences en réglementation des marchés publics et des Délégations de Service Public. Connaissances des principes des engagements comptables.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

2/ **Un analyste financier** inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des attachés territoriaux et rattaché à la direction du budget et de la programmation :

Description du poste : Sous l'autorité du chef de service stratégie financière et budget :

Missions concernant le budget :

- Elaboration et suivi des budgets (Principal et annexes) dans le cadre des instructions budgétaires M14 et M4,
- Participation à la préparation des documents budgétaires, rapports financiers, délibérations et divers documents de synthèses,
- Analyse régulière de l'exécution budgétaire et être force de proposition de mesures correctives,
- Mise en place des tableaux de bord et gestion dynamique en concertation avec les directions,
- Assistance et conseil auprès des directions sur les problématiques budgétaires.

Missions concernant les recettes :

- Optimisation de l'exécution des recettes tout au long du cycle budgétaire en relation avec les directions,
- Suivi des restes à recouvrer, en liaison avec la Recette des Finances Marseille Municipale afin de réduire les admissions en non-valeur,
- Analyse des causes du non recouvrement des créances,
- Etablissement des procédures de contrôle et de suivi afin de résorber les impayés.

Profil : Formation supérieure dans le domaine de la gestion financière. Expérience professionnelle confirmée sur des fonctions similaires.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

3/ **Un chargé de communication** inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des attachés territoriaux et rattaché à la direction de pôle économique et attractivité du territoire :

Description du poste : Sous l'autorité du chef de service promotion économique :

- Participation à l'élaboration de la stratégie de communication,
- Conception et réalisation des outils de communication : plaquettes, films vidéo, site Internet, plan média,...
- Organisation des actions de communication et de relations publiques : salons, colloques, évènementiels,...

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

- Développement des relations avec la presse,
- Assistance et conseil des services,
- Animation et pilotage des groupes et des équipes,
- Développement de l'utilisation des TIC,
- Gestion financière et budgétaire,
- Maîtrise de l'environnement juridique.

Profil : Formation (Bac+4). Maîtrise de la réglementation relative à la communication. Expérience professionnelle confirmée sur des fonctions similaires.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

4/ **Un chargé d'études** inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et rattaché à la direction adjointe aménagement et foncier :

Description du poste : Sous l'autorité du chef de service aménagement :

- Pilotage et réalisation des études préalables et de faisabilité,
- Passation des marchés publics, rédaction des cahiers des charges et analyse des offres,
- Conception et montage des opérations d'aménagement urbain et de constructions,
- Planification des étapes et des ressources de projets et supervision des conditions de leur mise en œuvre,
- Développement, animation et coordination de l'ensemble des partenaires et intervenants associés à la réalisation des projets (partenaires intérieurs et extérieurs),
- Appréciation de la conformité des réalisations et contrôle des ratios qualité/coûts/délais de réalisation.
- Contrôle de l'engagement des dépenses,
- Conseil auprès des opérateurs privés dans le montage architectural, paysager et durable de leur projet,
- Expertise et promotion du développement durable dans les projets,
- Analyse de l'évolution d'un territoire et des besoins en matière de développement urbain.

Profil : Formation (Bac+4). Maîtrise de la réglementation des marchés publics, de la réglementation de l'aménagement de l'espace public et des principes des engagements comptables. Expérience professionnelle confirmée sur des fonctions similaires.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Article 2 :

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant de l'expérience professionnelle et de la formation nécessaire pour les occuper.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A510 - Chapitre 012 - Fonction 020 - Nature 64111 et 64131.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Ressources humaines, Moyens généraux
et au Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER